Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 017-200041689-20260820-DEC2026_062-AU

Vals de Saintonge Communauté

# DECISION N° DEC2026_062

Vu la délibération n°CC2026_161 du conseil communautaire en date du 6 juillet 2026 portant délégation de fonction à la présidente,

Vu le code de la commande publique,

Vu la mise en œuvre d'une consultation en procédure adaptée pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système intégré de contrôle d'accès et de gestion de la billetterie pour le Centre Aquatique Atlantys et les piscines d'été de Vals de Saintonge Communauté.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer et de signer le marché avec la SAS NETFLOR CONCEPT – 9 rue de la Ravinelle 54000 NANCY pour un montant HT de 101 770,00 € pour l'offre de base et de 2 280,00 € pour la PSE 1 Système de contrôle d'accès grand public.

ARTICLE 2 : La durée du marché est de 12 mois à compter de la notification du marché, reconductible 4 fois, soit une durée totale de 60 mois.

ARTICLE 3 : la décision prise en vertu des articles L. 5211-2 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales fera l'objet d'un compte-rendu à la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Saint Jean-d'Angély,

**Julien GOURRAUD,**
Vice-Président de Vals de Saintonge Communauté
Signé électroniquement par : Julien Gourraud
Date de signature : 20/08/2026
Qualité : 3ème Vice-Président par délégation de La Présidente de Vals de Saintonge Communauté